

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2023/049

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26

Date de la Convocation

12/09/23

Date d’Affichage

26/09/23

Objet de la Délibération

**Contrat Bourg Centre avec la
Région / Signature de l’avenant**

L’an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre, à 18 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire**.

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, FIERLEJ, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, MARC, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, MONFRAIX, SANDOVAL, SARICA, PERSYN

Absents : Mme GARCIA, M. EL HAMMOUMI, Mme VITRICE

M. SUC procuration à Mme DASSENOY

M. DAGUES-BIE procuration à Mme FIERLEJ

Mme PEGUES procuration à Mme RECH

Mme EVEN Procuration à Mme PADRA

Mme LEROUX procuration à M. TOUNTEVICH

Mme DEGEILH procuration à Mme SANDOVAL

M. DOLAGBENU procuration à M. SARICA

M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX

M. DESCHAMPS procuration à M. MARC

Secrétaire : Mme FIERLEJ

Monsieur le Maire rappelle que la commune s’est portée candidate au dispositif « Bourgs-Centres de première génération » et qu’un contrat avec la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a été voté par délibération n°2019/054 en date du 25 novembre 2019.

Cette dynamique des contrats Bourg-centre peut être poursuivie par la signature d’un avenant qui aurait pour objectif :

- de prolonger la durée de validité du contrat Bourg Centre signé en 2019, pour la porter à échéance du 31 décembre 2028,
- de mettre à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2023-2025 et en projetant les actions à moyen et long terme sur la période 2025-2028,
- d’actualiser les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune.

Cet avenant a aussi pour but d’organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de la Haute-Garonne, la Communauté de communes du Grand Ouest Toulousain, le PETR Val Tolosa, la commune de Fontenilles, en y associant les services de l’Etat, le CAUE, et les différents partenaires.

Il a également pour objectif de continuer à soutenir les fonctions de centralité et l’attractivité de la commune de Fontenilles, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d’une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l’amélioration des conditions d’accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l’économie et de l’emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s’inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l’Etat.

.../...

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 031-213101884-20230919-2023049-DE



(délibération n° 2023/049)

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit aussi s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie (CTO), dont il est un sous-ensemble.

Cette politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions, des transformations de notre modèle de développement et des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Plusieurs axes stratégiques structurent ce contrat bourg centre :

AXE STRATEGIQUE 1 : OFFRIR DES SERVICES ET EQUIPEMENTS PUBLICS ADAPTES ET DE QUALITE

AXE STRATEGIQUE 2 : ANIMER LE CENTRE BOURG ET RENFORCER LES ACTIONS D'INCLUSION

AXE STRATEGIQUE 3 : MAITRISER ET STRUCTURER LE DEVELOPPEMENT URBAIN SUR LA COMMUNE

Ses axes se déclinent en plusieurs projets exposés dans des fiches actions que la commune souhaite poursuivre dans la nouvelle génération de contrats.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de reconduire le contrat bourg centre avec la Région Occitanie/ Pyrénées Méditerranée pour la période 2023-2028 par voie d'avenant selon les axes stratégiques décrits ci-dessus,
- de solliciter les soutiens financiers correspondants,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant ou tout document à intervenir dans ce cadre.

La secrétaire de séance
Nadine Fierlej

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich

